Conseil syndical du Mardi 18 Août 2020

Présents:

BENOIT Gilles – PARMENTELAT Alain – SABEL Jessica – FIORETTI Sophie – COLLIN Alain – HUMBERT Ghislain – VLASAK Jean-François – WALDY LEGOFF Aurélie – SPITZ Mathys – PRUNIAUX Ekaterina – GIRARD David – ROUSSELOT Robert

Ordre du Jour:

- 1. Commission Appel d'offres (repas)
- 2. Convention Agent d'entretien
- 3. ATSEM

1. Commission Appel d'offres (repas)

La commission s'est réunie le Vendredi 14 Août. 3 propositions ont été reçues :

- La Maison des raviolis (liaison chaude)
- API (liaison froide)
- ELRES (liaison froide)

La proposition faite par la Maison des raviolis a été rejetée (réponse trop succincte, manque de paramètres, pas éligible par rapport au cahier des charges émis) .

Des critères d'évaluation pour le choix ont été définis : le prix (60 %) et la technique (40 %)

Après examen des 2 propositions restantes (API et ELRES), le choix s'est porté sur API qui obtient une note de 10/10; ELRES n'obtenant que 8,69 /10.

Le choix du prestataire API est soumis au vote :

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 12

→ Le choix du prestataire API est adopté à l'unanimité.

Certains points restent à voir :

- livraison
- possibilité pour API d'assurer une liaison chaude
- acquisition éventuelle de matériel (four, chambre froide ...)

2. Convention Agent d'entretien

Suite au protocole COVID, une demande de mise à disposition d'un agent d'entretien avait été faite auprès de la commune de Loisy pour 3 heures supplémentaires par jour du 4 Juin au 3 Juillet.

La commune de Loisy ayant adressé au RPI une facture pour les mois de Mars, Avril et Mai, mois pendant lesquels l'agent n'a pas travaillé, le conseil syndical a décidé de ne pas signer l'avenant à la convention.

Le président va prendre contact avec le maire de Loisy à ce sujet.

3. ATSEM

Comme évoqué à la précédente réunion, la solution envisagée est de déplacer une ATSEM d'ATTON sur l'école de BEZAUMONT.

Echange autour de la nécessité ou pas d'une personne supplémentaire pour le bus et la cantine.

Questions diverses

Une augmentation des tarifs des repas a été évoquée . Actuellement, le repas est à 5,90 euros pour les enfants du regroupement et 7,10 euros pour les enfants hors regroupement. Après échanges, il a été décidé de procéder à une augmentation des tarifs : **6,90 euros** pour les enfants du regroupement et **8,30 euros** pour les enfants hors regroupement.

Ce tarif serait applicable:

- Au 01/01/2021 si la société API peut assurer une liaison chaude tout au long du premier trimestre
- Au retour des vacances de TOUSSAINT si la liaison chaude n'est pas possible

Le tarif sera soumis au vote au prochain conseil syndical

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 27 Août à 18h30 à ATTON (salle du conseil)